

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2205>



En hommage au 49-3

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - La fabrique de l'opinion publique - Le pouvoir -

49.3

Date de mise en ligne : vendredi 29 décembre 2023

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Divers thuriféraires d'Emmanuel Macron, tardivement conscients de ce que l'abus du 49-3 commence à agacer les citoyens, ont trouvé ce qu'ils croient être une parade. Le 49-3 serait, selon eux, identique au vote de la question de confiance sous la 4ème République. Pourquoi donc se plaindrait-on d'un emploi quasi traditionnel ?

Le moins qu'on puisse dire est que cet argument est étrange.

Étrange d'abord de chercher une justification dans la 4ème République, précisément considérée par les fanatiques de la 5ème comme le symbole de l'horreur.

Étrange surtout d'être assez aveuglé pour ne pas voir l'extrême différence. Certes, dans les 2 cas, il est question de renverser le gouvernement. Mais le 49-3 demande aux députés de renverser purement et simplement le gouvernement alors que la question de confiance sous la 4ème demandait à ces mêmes élus s'ils soutenaient ou pas un projet de loi avec pour conséquence éventuelle la censure du gouvernement. Il y a donc inversion de la charge de la preuve et toute l'astuce, sous la 5ème, consiste à ne jamais voter le projet de loi. C'est bien ce qui s'est passé pour la loi retraites qui n'a jamais pu être votée, le gouvernement multipliant les 49-3. Le gouvernement est présumé avoir la majorité pour la loi puisqu'il n'en a pas une contre lui. Habile, non ?